

L'économie solidaire

Portée et limites du tiers secteur

par Daniel Bachet*

«L'économie solidaire» peut-elle constituer un socle à partir duquel il serait possible de favoriser des enchaînements positifs depuis de nouvelles situations de travail et de compétences reconnues jusqu'à des bouclages macro-économiques et sociétaux ? La réponse serait positive si les capacités de financement étaient à la hauteur des véritables enjeux. Il s'agirait alors de construire des filières d'emploi ou de formation rémunérée tout au long de la vie active qui permettraient aux salariés de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles ascendantes et valorisées. Cela supposerait qu'il existe de réelles voies de passage entre les mondes de la « solidarité » et de « l'économie », de la « justice » et de la « justesse ». Or, d'une part les capacités de financement de l'économie solidaire sont aujourd'hui peu significatives, comme on peut le constater avec la récente création d'un secrétariat d'État aux pouvoirs restreints, et d'autre part, il existe un cloisonnement réel entre le monde de l'économie et le monde social, entre le domaine de la gestion et celui de l'éthique. Ces cloisonnements enferment les individus dans une division du travail (les « compétitifs » de la guerre économique et les autres) de laquelle il est extrêmement difficile aux seconds de s'extraire.

L'économie solidaire que ses promoteurs (1) appellent « économie plurielle » ou tiers secteur recouvre des activités socialement utiles mais non prises en charge par le secteur mar-

* Maître de conférence, Université d'Evry, Centre Pierre Naville.

chand parce que jugées non rentables. Il s'agit d'un « tertiaire relationnel » fondé sur l'interaction directe entre prestataires et usagers dans des activités comme l'éducation, la santé, ou les services aux personnes. L'éventail des activités est large et concerne aussi bien les « entreprises intermédiaires » que l'aide aux personnes âgées ou l'accueil et la garde de jeunes enfants.

L'économie solidaire a pour vocation de redonner toute sa place à un « social » régénéré et de s'affranchir partiellement de la rationalité marchande. Le mouvement associatif participe de cette dynamique en particulier lorsqu'il affiche la recherche d'une cohérence culturelle qui va de la « petite cité » (le quartier) jusqu'à la société dans son ensemble.

Selon les tenants de ce discours, le défaut de l'opposition canonique entre économies marchandes et non marchandes serait d'occulter un troisième pôle, celui de l'économie non monétaire (autoproduction, bénévolat, troc). C'est donc une approche de l'économie exclusivement fondée sur le couple État - marché qui serait en cause et qu'il conviendrait de dépasser.

Il semble toutefois que, pour les promoteurs de l'économie solidaire, l'alternative au chômage et aux difficultés d'insertion des individus dans l'emploi salarié soit à rechercher dans les marges du capitalisme. Nous faisons au contraire l'hypothèse selon laquelle cette approche procède



La garde des jeunes enfants, pourrait-être une des activités s'inscrivant dans le cadre de l'« économie solidaire », selon ses promoteurs.

d'une vision du monde qui disjoint artificiellement l'économique et le social sans percevoir le mouvement contradictoire organisant la primauté du premier sur le second. Nous tenterons de montrer que si alternative il y a, celle-ci est à chercher au cœur même du système et non pas dans ses marges.

Un nouveau concept pour des activités à valoriser

Les tenants de l'économie solidaire ne refusent pas le marché. Mais ils lui

reprochent de remplir tout notre univers quotidien. Il faut donc rééquilibrer son emprise par l'affirmation du non-marchand public et du non-monnaire (auto-production, bénévolat, troc). Cela devrait aboutir à une « économie plurielle », capable de mieux assurer la cohésion sociale en favorisant, en particulier, l'émergence d'activités fondées sur des projets portés par des groupes de citoyens et qui ne s'appuient pas sur des « petits boulots » ou sur des Contrats-Emploi-Solidarité (CES) à répétition.

Une articulation claire entre « vrais emplois professionnalisés » et « formes d'engagement bénévoles » doit caractériser ce dynamisme des « acteurs locaux ». Les salariés sont invités à consacrer du temps à des actions désintéressées, d'utilité sociale. Car selon les promoteurs du nouveau « contrat social » (Guy Roustang, Jean-Louis Laville, Bernard Eme, Daniel Mothé, Bernard Perret...) il est nécessaire de « partager les emplois, et donc les revenus, et les statuts qui en découlent entre tous ceux qui veulent travailler, et reconnaître que d'autres activités que le travail méritent d'être valorisées socialement » (2).

Cette voie de la « pluriactivité » assumée permettrait, selon les auteurs, d'échapper aux pièges du travail subi et de ne pas abandonner l'objectif du plein emploi après avoir rejeté l'illusion qu'il pourrait naître des ressorts de la croissance. C'est en définitive, à une réactivation de la société civile qu'ils appellent, confortée par une intervention publique assurée par un « Etat solidaire » favorisant les initiatives plutôt que par un « Etat providence » tenté d'« instrumenter les militants du civique ». On verrait ainsi se retisser le lien social à partir d'actions de terrain avec, en perspective, des traductions en termes politiques : pas de conquête de pouvoir mais des forces de contestation et de proposition.

Pour assurer la crédibilité de l'économie solidaire, l'économiste Alain Lipietz souligne que celle-ci « peut devenir solvable, si elle est dispensée des charges sociales, de TVA, et si elle reçoit, à titre de subventions, les allocations que touchaient les chômeurs » (3). Il s'agit autrement dit, de transformer les dépenses « passives » en dépenses « actives ».

Pourtant, et c'est l'une de nos objections, la création dans un nouveau secteur, d'activités ou de postes

qui seront subventionnés en permanence, n'introduit aucune prise de distance avec la logique dominante néo-libérale. Tout au long de son histoire le capital a presque toujours réussi à socialiser ses pertes et à privatiser ses gains. Il a dû recourir au cours de son développement à des formes diverses de socialisation. La dialectique suivie a été simultanément de socialiser le capital (Etat providence) et/ou de capitaliser le social (privatisation des secteurs de la santé les plus rentables par exemple). Le tiers secteur quant à lui, serait subventionné grâce à la fraction du capital qui, ne pouvant s'investir dans la production ou sur les marchés financiers, trouvera ainsi une possibilité nouvelle d'exister en se « dévalorisant ». Cette dévalorisation peut être appréhendée comme un mouvement en sens inverse de la valorisation : une perte, un taux négatif (4).

Version basse et version haute de l'économie solidaire

La version basse de l'économie solidaire est bien représentée par ce qu'il est convenu d'appeler les systèmes d'échange locaux (SEL). A travers un réseau d'associations, le SEL a connu un essor important : plus de 30 000 membres à travers la France. Le système, très simple, repose sur le troc de biens, de services et de savoirs. Chaque adhérent reçoit un crédit et une autorisation de débit dont les montants sont fixés par l'association. Le SEL crée une véritable économie parallèle, avec monnaie fictive. Selon les admirateurs de ce système, les SEL redonnent confiance aux exclus, brisent la solitude, recréent en somme les relations de voisinage que la société moderne a détruites.

Bien que cette forme d'organisation puisse séduire certains observateurs peu attentifs, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une économie autonome mais fondamentalement parasitaire car sans le système socio-économique (capitaliste) qui l'englobe, ces îlots d'utopie ne pourraient que régresser dans l'infra-économique mais aussi dans l'infra-culturel sans compter le sous-développement sanitaire. Si elles se multipliaient, ces petites organisations qui prétendent naïvement à l'autarcie seraient l'ébauche d'une société à deux vitesses : d'un côté ceux qui vivent décemment avec les avantages techniques, culturels, médicaux du système dominant, et de

l'autre, une institutionnalisation de la précarité et de la marginalisation, une société sans droit, hormis celui de survivre avec les moyens du bord.

Il existe également une version haute de l'économie solidaire. Selon ses partisans l'économie solidaire « ne doit pas viser seulement à boucher les trous de la société salariale, mais à combler les vides ouverts par la crise de la société domestique comme par la civilisation du béton, du plastique et de la solitude » (5). Le point fort qui s'affiche comme nouveauté théorique est présenté par Bernard Eme et Jean-Louis Laville. Il consiste à affirmer que ces institutions intermédiaires se consolident par des combinaisons entre ressources monétaires et non monétaires. Il est question d'hybridation entre les rapports marchands, les subventions publiques, et les relations de réciprocité fondées sur le bénévolat.

« L'enjeu est de cumuler les avantages de l'économie monétaire, source de liberté individuelle par le marché et facteur d'égalité par la redistribution, avec ceux de l'économie non monétaire qui contextualise les échanges et les sort de l'anonymat synonyme d'indifférence » (6).

L'économie capitaliste comprendrait trois pôles : l'économie marchande et l'économie non marchande d'un côté, traversées de manière différenciée par des relations monétaires et, de l'autre, l'économie non monétaire fondée sur la réciprocité. En fait, comme l'a bien montré Jean-Marie Harribey, les concepteurs de l'économie plurielle placent les trois pôles sur le même plan « sans voir que le secteur marchand imprime sa logique de rentabilité à l'ensemble de la société » (7).

Ainsi, alors que les trois pôles sont hiérarchisés, les tenants de l'économie solidaire vont se contenter de les juxtaposer. Or, faut-il le rappeler, un système social n'est pas la juxtaposition de sous-ensembles autonomes qui répondraient chacun à une logique propre. L'emploi et la protection sociale par exemple sont des sous-ensembles qui « font système » dans un cadre institutionnel, lui-même en cohérence avec un régime d'accumulation.

Qu'en est-il de la référence au grand économiste Karl Polanyi pour légitimer la nécessité de l'économie solidaire ?

Une lecture quelque peu attentive

de ce dernier aurait plutôt tendance à l'infirmier. Selon K. Polanyi en effet, les marchés ne doivent pas déterminer comment doit fonctionner la société, car c'est à la société d'orienter leur fonctionnement. Or, avec le capitalisme et pour la première fois dans l'histoire, les relations sociales sont soumises à une économie devenue autonome et fonctionnant pour elle-même (ou plus précisément pour les intérêts qu'elle incarne). Aussi l'objectif de Polanyi est d'inverser la logique marchande et financière en la soumettant à une logique que l'on pourrait qualifier de socio-politique.

Les tenants de l'économie solidaire ne vont pas jusque-là. Ils ne souhaitent pas inverser la logique économique dominante mais positionner une sphère sociale à côté de la sphère marchande capitaliste.

« *A côté des marchés, il est grand temps de redonner toute leur place aux autres principes d'organisation de la vie économique et sociale que sont la réciprocité et la redistribution, sans oublier l'autoproduction, dans la perspective d'une économie plurielle* » (8).

Quelles issues réelles ?

Aujourd'hui comme hier, il s'agit selon nous, de contester l'hégémonie de l'économie capitaliste, à condition de l'affronter au cœur – dans la mesure où il reste vrai que les conditions de production déterminent les liens sociaux – et non de la contourner par la marge.

Dans un océan de libéralisme, des îlots de solidarité et de convivialité pourraient se transformer en zones de non-droits.



Si l'on entend redéfinir les choix de société jusqu'à la nature des biens à produire, il faut pour rester crédible, être en mesure de proposer des alternatives à la fois micro et macroéconomiques face à des logiques qui fonctionnent essentiellement sous contraintes fortes de rentabilité.

Si l'on admet cette hypothèse, il ne faut alors ni réduire la vision des espaces de pouvoir à l'intérieur des seules unités de production, ni se dispenser de la pénétration dans ce lieu stratégique qu'est l'entreprise. Car la subordination du travail prend le plus souvent sa source dans le type de développement de la productivité qui est à l'œuvre.

De même, les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le marché du travail trouvent toujours leur origine essentielle dans le rapport économique, dans ses modes de régulation et d'évaluation, en terme de productivité, de compétitivité et de rentabilité.

Faudrait-il renoncer à tenter de desserrer les contraintes à tous ces niveaux si l'on veut aller au-delà du travail comme activité « aliénée », séparée des autres moments du cycle vivant des activités humaines ?

Si les promoteurs de l'économie solidaire ne sont pas vigilants, celle-ci risque de se résumer à terme à quelques îlots de solidarité dans un océan de libéralisme.

La volonté politique qui peut remettre l'économie à sa place suppose en tout cas de penser globale-

ment les problèmes et d'agir au cœur de son dispositif hégémonique.

Sachant qu'il n'existe pas de mesure unique de la performance et de l'efficacité, l'objectif est de faire en sorte que les salariés dans les entreprises mais aussi plus largement les citoyens opèrent des arbitrages entre des critères concurrents sur la base de choix politiques et sociaux.

La maîtrise puis le dépassement de la « guerre économique » issue de la concurrence capitaliste ne pourra être obtenue grâce à la mise en place d'une troisième voie du type économie solidaire. En revanche, la création de nouveaux pouvoirs d'intervention de tous les salariés pour orienter les financements vers des produits et des services utiles pour la collectivité mais non rentables selon les critères financiers classiques, se révèle indispensable. Il s'agit bien entendu de mobiliser autrement les banques et les institutions financières et de partager l'information et les coûts en vue de nouvelles coopérations productives au service de la création de biens, de services et d'emplois.

Dans cette perspective, il est alors possible de plaider pour un nouveau développement qui maîtrise les formes actuelles du salariat de façon à pouvoir les dépasser un jour. ■

1. Parmi les plus représentatifs, on peut citer Guy Aznar, Jean-Louis Laville, Guy Roustang ainsi que Jean-Baptiste de Foucauld, René Lenoir ou Roger Sue.

2. Guy Roustang, Jean-Louis Laville, Bernard Eme, Daniel Mothé, Bernard Perret, *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

3. Alain Lipietz, *La société en sablier, Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, Editions La Découverte, 1996, p. 267.

4. Le thème de la suraccumulation-dévalorisation du capital a été traité par Marx dans le Livre III, chapitre XV du *Capital* et retravaillé par certains auteurs comme Paul Boccara. Voir *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Messidor, Editions sociales, 1985.

5. Alain Lipietz, op.cit., p. 274.

6. Jean Louis Laville (sous la direction de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 143.

7. « Fin du travail, début de l'activité, économie plurielle, allocation universelle : faux concepts et fausses pistes », texte dactylographié, in *Appel des économistes pour sortir de la pensée unique*, Paris, 1999.

8. Guy Roustang, « Karl Polanyi : remettre l'économie à sa place », *Alternatives économiques*, juin 1998, p. 65